

Module 8 : Recyclage spécifique brevet IV (moto) - moniteur auto-école



Public

Les moniteurs d'auto-école. Spécifiquement pour ce module, les titulaires du brevet IV

Le programme des recyclages a été établi de façon à répondre aux exigences du SPW Mobilité en matière de recyclage de moniteurs et directeurs d'auto-école.

L'obligation de recyclage minimum est de 12 heures par an et de 36 heures sur une période de 3 années.

- Rappel des bases de la prise en main de la moto ; Positionnement, autoéquilibrage, ...
- Techniques de bases de l'hypermaniabilité ; lâcher prise..., laisser faire la moto ...utiliser l'énergie de la chute pour mieux redémarrer ..En quoi est ce gage de sécurité pour le pilote ?
- Rappel des contraintes mécaniques et physiques liées à la moto .
- Mise en commun de situations d'apprentissages difficiles ; résolutions...ou pas ? Retour d'expériences avec des apprenants sourds, de petites taille, souffrant de déficiences cognitives (Trisomie 21, Asperger)
- Ateliers pratiques liés aux apprentissages du jour .

Informations pratiques

> Droit d'inscription

- ✓ Cette formation est agréée "chèques formation".

> Certificat - Attestation

Attestation de participation

> **Aides sectorielles à la formation**

Formation agréée Cefora (<https://www.formation-continue.be/domaines-de-formation/cefora-fond-sectoriel-de-la-cp-200>)



> **Reconnaissance**
SPW Mobilité

Module 8 : Recyclage spécifique brevet IV (moto) - moniteur auto-école - Le 10 octobre 2024, Rochefort

€ 138,00 € ou 6 Chèques-Formation

 **Dates de formation**
Le 10 octobre 2024

Horaire
De 9h à 16h

 **Liège, Sainte Beuve**

Boulevard Sainte-Beuve, 1
4000 Liège
Belgique

inscription-sainte-beuve@centreifapme.be

[04/229.84.20](tel:042298420)